



Thermassur, ça sert à quoi ?



THERMASSUR c'est l'assurance annulation et interruption pour les curistes.

Pourquoi souscrire une assurance annulation / interruption ?

- En cas d'annulation :

Entre la date à laquelle vous réservez votre logement et la date à laquelle vous arrivez en cure, beaucoup d'événements peuvent survenir dans votre vie ou celle de votre entourage, vous empêchant de venir en cure :

- Découverte ou aggravation d'une maladie, décès de vous-même ou de l'un de vos proches,
- Accident domestique, de la circulation, chute...
- Fermeture de l'établissement thermal par suite de pollution des eaux, incendie et catastrophes naturelles affectant le centre thermal,
- Préjudice atteignant votre résidence principale,
- Barrages ou grèves ne permettant pas au curiste de se rendre sur le lieu du séjour (voiture, train, avion) occasionnant un retard minimum de 48h00.

✓ En cas d'annulation, Thermassur rembourse les arrhes ou acomptes versés.

- En cas d'interruption :

Pendant la cure, vous devez rentrer prématurément à votre domicile :

- À la suite d'un accident ou une maladie intervenue au cours de votre cure,
- En cas de décès ou d'hospitalisation d'au moins 3 jours d'un proche,
- En cas de fermeture de l'établissement thermal par suite de pollution des eaux, incendie et catastrophes naturelles affectant le centre thermal.

✓ En cas d'interruption, Thermassur rembourse les frais d'hébergement payés non utilisés.

L'équipe Thermassur est là pour vous répondre :

☎ Tel : 05.58.58.50.60 - 💻 contact@thermassur.com - 📄 100 Avenue Clemenceau 40100 Dax



Reposez-vous sur nous !

Avec Thermassur, réservez votre cure en toute tranquillité !

Chaque année plus de 15.000 curistes nous font confiance depuis plus de 30 ans.